**Tirage d’un casque de réalité virtuelle Oculus Quest**

Conditions de participation au concours

* Le concours est réservé aux élèves de 4e et 5e année du primaire des écoles publiques et privées.
* Afin de pouvoir s’inscrire au concours, l’élève doit faire la visite virtuelle (L’EXPÉRIENCE CFDL) qui se trouve sur le site Internet du Collège François-de-Laval ([www.collegefdl.ca/experience](http://www.collegefdl.ca/experience)), répondre aux questions et obtenir un minimum de 6 bonnes réponses. Afin d’obtenir le nombre de bonne réponses nécessaire à la participation du concours, un élève peut recommencer L’EXPÉRIENCE CFDL autant de fois que nécessaire.
* L’élève doit ensuite compléter le formulaire de participation en ligne qui lui sera présenté en fin de visite. Une seule inscription au concours par personne.
* La période d’inscription au concours prendra fin le 18 novembre 2020 à 16 h.
* La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son agent ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.[[1]](#footnote-1)

Description du prix offert

 **Un casque de réalité virtuelle Oculus Quest d’une valeur de 632,35 $**

* Système de 64 Go incluant un casque, des manettes et tous les accessoires nécessaires pour commencer une aventure de réalité virtuelle.
* Manettes Oculus Touch recréant les mains, et leurs gestes et interactions avec précision, afin que chaque jeu soit assez réaliste pour tendre les mains et toucher.
* Conçu pour fonctionner avec tout environnement, peu importe les dimensions de l’espace, ce qui permet de jouer assis ou debout.

Attribution du prix

* Chacune des inscriptions sera numérotée à partir du chiffre 1 jusqu’au dernier nom sur la liste officielle à la fermeture des inscriptions le 18 novembre 2020 à 16 h.
* La désignation de la personne gagnante aura lieu le 21 novembre 2020, à 15 h, au Salon des présidents du Collège François-de-Laval. Le directeur général du Collège procédera à un tirage au sort qui sera réalisé à l’aide de la plateforme Internet <http://my2lbox.com/fr/tirage-au-sort-nombre> en présence d’un commissaire à l’assermentation qui agira à titre de témoin.
* Le nombre tiré correspondant au nom sur la liste officielle des inscriptions remportera le casque de réalité virtuelle Oculus Quest.
* La personne gagnante sera jointe par courriel.
* Afin de récupérer son prix au Collège François-de-Laval, sis au 6, rue de la Vieille-Université à Québec, la personne gagnante devra présenter une pièce d’identité et un bulletin attestant de son niveau scolaire. La personne aura jusqu’au 31 janvier 2021 pour réclamer son prix à défaut de quoi un nouveau tirage sera réalisé aux mêmes conditions.

Article 19 des règles sur les concours publicitaires (Régie des alcools, des courses et des jeux)

Un différend quant à l’organisation ou à la conduite d’un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu’il soit tranché. Un différend quant à l’attribution d’un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d’une intervention pour tenter de le régler.

1. Article 12 des Règles sur les concours publicitaires (Régie des alcools, des courses et des jeux). [↑](#footnote-ref-1)